



CONDITIONS GÉNÉRALES ADHÉSION/INSCRIPTION, SAISON 2018/2019



L'ADHÉSION ANNUELLE est obligatoire pour toute activité au sein de l'association MAISON DES JEUNES & DE LA CULTURE-CENTRE SOCIAL, CENTRE DE MUSIQUES TRADITIONNELLES DE RIS-ORANGIS (« MJC-CS-CMT ») et implique l'acceptation des règles qui régissent l'association. Elle est valable du 08/09/2018 au 28/07/2019.

L'adhésion est annuelle, indivisible et non remboursable. Son montant est de 18 euros (modes de règlement acceptés par la MJC-CS-CMT : espèces, chèques bancaires). Elle est ouverte aux personnes âgées de 16 ans révolus le jour de l'adhésion (autorisation parentale requise pour les 16 et 17 ans).

L'adhésion offre :

- l'accès à un tarif préférentiel aux événements de la programmation (musique, danse, théâtre, ...) organisés au sein de la MJC-CS-CMT de Ris-Orangis,
- l'accès gratuit à l'Université Populaire de Ris-Orangis et, dans la limite des places disponibles, aux ateliers hebdomadaires : Percussions du Brésil, En'KD'Danse, Scrapbooking, Mieux Lire Mieux Ecrire.
- l'assurance contractée par l'association pour ses activités,
- les informations en « avant-première » sur la vie de l'association (via email),
- le vote à l'Assemblée Générale (« AG ») de l'association.

La date effective d'adhésion est la date de réception par la MJC-CS-CMT du règlement en sa totalité.

Pour avoir le droit de vote en AG, il faut être adhérent au moins 6 mois avant la date de l'AG (cf. statuts de l'association).

Pour permettre la facilité/rapidité des échanges, l'adhérent(e) est invité(e) à fournir son adresse email à la MJC-CS-CMT.

La MJC-CS-CMT s'engage à prendre toutes les précautions afin de préserver la sécurité de ces informations et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers.

A défaut de fournir son adresse email, l'adhérent(e) ne pourra recevoir d'informations sur la vie de l'association (newsletter, programmation, etc...) et devra en outre fournir une enveloppe timbrée à son nom/adresse le jour de son inscription pour envoi par courrier de la convocation à l'AG.

Une CARTE ADHERENT 2018/2019 est remise à l'adhérent(e) le jour de son adhésion.

En cas de perte de carte, après vérification de l'identité de l'adhérent(e), la MJC-CS-CMT procédera à son remplacement pour la somme de 1€.

LA COTISATION - *Préambule : L'adhésion annuelle est obligatoire pour toute inscription aux ATELIERS HEBDOMADAIRES et/ou CYCLES DE FORMATION (« ACTIVITES ») de la MJC-CS-CMT. La CARTE ADHERENT 2018/2019 est nécessaire pour accéder aux ACTIVITES ; elle peut être réclamée à tout moment au sein de la structure par un membre de l'équipe ou un intervenant-animateur de l'association.*

Pour participer aux ACTIVITES de la MJC-CS-CMT, le règlement d'une **COTISATION** est demandé.

La cotisation des ACTIVITES est :

- Calculée sur la base du « quotient familial MJC-CS-CMT » (quotient familial de la MJC-CS-CMT différent de celui de la Ville)
=> Document(s) demandé(s) par la MJC-CS-CMT : dernier avis d'imposition sur les revenus (+ attestation CAF si bénéficiaire)
- Listée dans la plaquette « saison 2018/2019 » de la MJC-CS-CMT disponible à l'accueil de la structure et sur le site internet www.mjcris.org.

Calendrier des ACTIVITES :

Les dates et horaires de chaque ACTIVITE sont mentionnés dans la plaquette « saison 2018/2019 » de la MJC-CS-CMT et sur le site internet www.mjcris.org.

ATELIERS HEBDOMADAIRES : 30 séances annuelles – hors vacances scolaires et jours fériés.

CYCLE DE FORMATION : 10 séances annuelles.

La MJC-CS-CMT se réserve le droit de modifier à tout moment les dates, horaires et intervenants-animateurs d'une ACTIVITE.

La MJC-CS-CMT peut être amenée à annuler une ACTIVITE si le nombre de participants est insuffisant.

Pour chaque ATELIER HEBDOMADAIRE, dans la limite des places disponibles, la MJC-CS-CMT propose des séances gratuites d'essais du 24 au 30/09/18.

A compter du 01/10/18, les participants s'engagent pour l'année. Aucune séance gratuite n'est possible sur un CYCLE DE FORMATION.

Modes de règlement acceptés par la MJC-CS-CMT : espèces, chèques bancaires, coupons sports, chèques vacances ANCV. La totalité des paiements est exigée à l'inscription. Cependant, le règlement peut être échelonné sur 3 mois s'il se fait par chèques bancaires. Dans ce cas, la MJC-CS-CMT doit être en possession desdits chèques bancaires le jour de l'inscription.

A la demande de l'adhérent(e), la MJC-CS-CMT établit une *attestation de paiement valant facture*. Seul le montant de la (des) cotisation(s) apparaît sur ce document. *L'attestation de paiement valant facture* ne peut être délivrée qu'à condition que la MJC-CS-CMT ait encaissé la totalité des sommes dues par l'adhérent(e).

L'INSCRIPTION AUX ACTIVITES SE FAIT A L'ANNEE. AUCUN REMBOURSEMENT NE PEUT ETRE EFFECTUE EN COURS D'ANNEE SAUF POUR CAUSE DE :

- déménagement (au moins 30 km du lieu d'habitation initial) : l'adhérent(e) fournira l'attestation « assurance habitation » à la MJC-CS-CMT
- maladie/hospitalisation : l'adhérent(e) fournira un certificat médical stipulant l'« incapacité totale de pratique de (=) nom de l'activité à préciser) jusqu'au 30/06/2019 ».

Dans ces deux seuls cas, la MJC-CS-CMT remboursera l'adhérent(e) au prorata du nombre de séances non effectuées. Si la COTISATION a été réglée par « coupon sport » ou « chèque vacances ANCV », la MJC-CS-CMT ne sera pas en mesure de procéder au remboursement.

LA SIGNATURE DE L'ADHERENT(E) SUR LE « BULLETIN D'ADHESION/INSCRIPTION SAISON 2018/2019 » INCLUT SON ACCEPTATION AU DROIT A L'IMAGE DE LUI (ELLE)-MEME ET DE SON (SES) ENFANT(S) : des photos et vidéos peuvent être prises et utilisées pour des supports papiers, site internet MJC-CS-CMT et page Facebook de la MJC-CS-CMT. **EN CAS DE REFUS DE L'ADHERENT(E), CELLE/CELCI DEVRA LE STIPULER PAR ECRIT SUR PAPIER LIBRE A REMETTRE LE JOUR DE SON ADHESION/INSCRIPTION.**

LES PARENTS DOIVENT S'ASSURER DE LA PRESENCE DE L'INTERVENANT-ANIMATEUR AVANT CHAQUE ATELIER ET RESPECTER LES HORAIRES DE FIN POUR RECUPERER LEUR(S) ENFANT(S).

Maison des Jeunes & de la Culture, Centre Social, Centre de Musiques Traditionnelles

10 place Jacques Brel – 91130 Ris-Orangis – Tel. 01 69 02 13 20 – mjcris@mjcris.org – www.mjcris.org

N° Siret : 303 408 900 00023 Code APE : 9004Z – Agréée Centre Social (CAF de l'Essonne)

Agréée Jeunesse et Education Populaire n° 91J16 (DDJS de l'Essonne) - Reconnue organisme de formation n°11910494991